

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES**



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Spécialité : Monnaie-Finance-Banque

Sujet

***Le financement du secteur agricole
dans la wilaya de TIZI-OUZOU par le
crédit-bail : cas de la BADR***

Présenté par :

TERKI SAMIA

TOUZARI Lynda

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

BADI Abdelmadjid	maître de conférences-A UMMTO	Président
ABIDI Mohamed	maître de conférences-B UMMTO	Rapporteur
KARA Rabah	maître de conférence-B UMMTO	Examineur

Promotion 2017

Remerciements

Avant tout, nous remercions LE BON DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage, et la patience pour terminer ce travail.

Nous tenons à remercier notre promoteur Mr ABIDI MOHAMED, pour ses précieux conseils et orientation à l'élaboration de ce travail.

Nous tenons aussi à remercier les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail et de participer à la soutenance.

Nos remerciements les plus vifs s'adressent aussi à l'ensemble du personnel de la banque d'agriculture et du développement rural (BADR) de TIZI-OUAZOU et à ses collaborateurs pour les documents qu'ils nous ont fournis, indispensables à la réalisation du présent travail.

Enfin, nous remercions toute personne ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents;

Mon mari MOURAD ;

Mes chers frères et sœurs, que dieu les protèges ;

Ma grandemère que dieu accueille dans son vaste paradis ;

Mes chères cousines SIHAM et FEYROUZ ;

Mes proches amies HOURIA ROZA, SAIDA, SOUAD, LILIA SAMIRA, LILIA ZARROUK, KARIMA, SABRINA, DIHIA, DAHBIA, NISSA, THIZIRI, HAFIDHA;

Tous mes enseignants de l'école primaire jusqu'à l'Université.

Merci à dieu de m'avoir donné la force et le courage de mener jusqu'à la fin ce travail.

Lynda

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

Mes parents ;

Mes sœurs ;

Mon frère LYES ;

Tous mes oncles et tantes et leur fils ;

Mes cousines et cousins ;

ma binôme LYNDA ;

*mes proches amies ROZA, SOUAD, HASSIBA, SALWA, DALILA, SOUNIA,
SAIDA, KARIMA, TASSADIT, SIHAM, NISSA.*

*Enfin, que tous ceux qui ont participé de près ou de loin dans l'élaboration
de ce travail trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.*

SAMIA

Résumé

L'économie algérienne se caractérise, depuis son ouverture à l'économie de marché, par un besoin de relance de l'économie de marché compte tenu de la tension qui règne sur le marché de l'emploi et de la nécessité de renouveler et de mettre à niveau l'outil de production notamment l'agriculture, marquée par la vétusté et l'obsolescence des moyens de production.

Les difficultés financières rencontrées par la majorité des agriculteurs d'une part, et la rareté et la cherté des ressources disponibles d'autre part, constituent autant d'obstacles à la volonté des opérateurs pour développer et / ou moderniser leurs outils de production.

Devant cette situation qui imposait la recherche de nouvelles formes de financement qui s'adaptent à ce contexte et qui n'aggravent pas la situation financière déjà précaire des agriculteurs en quête de moyens financiers pour réaliser leurs projets, il existe une solution de substitution à celles des crédits bancaires classiques, pour permettre aux agriculteurs de disposer d'immobilisation sans avoir à en décaisser la totalité du prix dès la disponibilité des immobilisations, c'est le crédit-bail ou le leasing.

Les mots clés : L'économie de marché, L'investissent, Financement, Crédit-bail, Agriculture.

Abstract

Since its opening to the market economy, the Algerian economy has been characterized by a need to revive the market economy, given the tension in the labor market and the need to renew and improve the labor market. Upgrade the production tool including agriculture, marked by obsolescence and obsolescence of the means of production.

The financial difficulties faced by the majority of farmers on the one hand, and the scarcity and high cost of available resources on the other hand, are all obstacles to the willingness of operators to develop and / or modernize their production tools.

Faced with this situation which required the search for new forms of financing that adapt to this context and which do not aggravate the already precarious financial situation of the farmers in search of financial means to carry out their projects, there is an alternative solution to those conventional bank loans, to allow farmers to have capital assets without having to pay the full price as soon as the assets are available, is leasing or leasing.

Key words: Market economy, Invest, Financing, Leasing, Agriculture.

LA LISTE DES TABLEAUX

Désignations	Titres	Pages
Tableau N°01	Comparaison entre le crédit-bail financier et opérationnel.	23
Tableau N°02	Classification du contrat de crédit-bail selon la nationalité.	27
Tableau N°03	Les facteurs déterminants le risque matériel.	50
Tableau N°04	Répartition des superficies et des exploitations en 1960 par catégorie.	53
Tableau N°05	La répartition des exploitations du secteur autogéré.	55
Tableau N°06	Principales superficies affectées et production du secteur autogéré 1973.	55
Tableau N°07	Répartition de la SAU 1978-1979.	55
Tableau N°08	Evolution de la population selon la dispersion.	63
Tableau N°09	Le tableau de financement	82
Tableau N°10	Présentation de la masse salariale	84

LA LISTE DES FIGURES

Désignation	Titres	Pages
Figure N°1	Représentation d'une opération de crédit-bail	19

LA LISTE DES ABREVIATIONS

ABEF : Association professionnelle des Banques et Etablissement Financiers
ALC : l'Arab Leasing Corporation
ALE : l'Agence Locale d'Exploitation
ANDI : Agence National pour le Développement de l'Investissement
APF : Ascension à la Propriété Foncière
APSI : Agence pour la Promotion et de Soutien de l'Investissement
ASL : AlgérienSaudi Leasing
BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural
BEA : Banque Extérieure d'Algérie
BNDE : Banque Nationale de Développement Economique
BPLG : BNP Paribas Leasing Group
CAPAM : Coopératives Agricoles de Production des Anciens Moudjahidines
CGCI : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement
CNEP : la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyant
CNMA : la Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPA : Crédit Populaire Algérienne
DAI : Direction de l'Audit Interne
DC : Département de la Communication
DCG : Direction de Comptabilité Générale
DCS : Direction du Contrôle et des Statistiques
DEMP : Direction des Etudes de Marché et Produit
DFAA : Direction du Financement des Activités Agricoles
DFGE : Direction du Financement des Grandes Entreprises
DFPME : Direction du Financement des Petites et Moyennes Entreprises
DFS : Direction de Financement Spécifique
DIC : Direction d'Informatique Centrale
DIRE : Direction d'Informatique Réseau d'Exploitation
DMG : Direction des Moyens Généraux
DOTTE : Direction des Opérations Technique avec l'Etranger
DP : Direction du Personnel
DPAMR : Délégation sur Police d'Assurance Multirisques
DPCG : Direction de la Prévision et du Contrôle de Gestion
DREJC : Direction de la Réglementation, Etudes Juridiques et Contentieux
DRI : Direction des Relations Internationales
DRRH : Direction de Revalorisation des Ressources Humains
DSR : Direction du Suivi et du Recouvrement
DT : Direction de la Trésorerie
DTMI : Direction de Télétransmission et de Maintenance Informatique
EAC : Exploitations Agricoles Collectives
EAI : Exploitations Agricoles Individuelles

FDRMVTC : Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par Concession
FDS : Fonds de Développement Social
FGAR : Fonds de Garantie de Crédit aux PME
FLDDPS : Fonds de Lutte contre la Désertification et le Développement du Pastoralisme de la Steppe
FMI : Fond Monétaire International
FMVC : Fonds de Mise en Valeur par la Concession
FNDIA : Fonds National de Développement d'Investissement Agricole
FNRA : Fonds National de la Révolution Agraire
FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FNRPA : Fonds National de Régulation de la Production Agricole
FNSEJ : Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes
FPAAT : Fonds de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel
FSAEHP : Fonds de Soutien des Activités des Hauts Plateaux
FSDS : Fonds Spécial de Développement du Sud
GRE : Groupe Régionaux d'Exploitation
HCPS : Haut-Commissariat de la Steppe
MLA :Maghreb Leasing Alegria
ONRA : L'Offre National de la Réforme Agraire
PAI : Pôle Agricoles Intégrés
PAS : Programmes d'Ajustement Structurel
PNDA : Plan National de Développement Agricole
PNDAR : Programme National de Développement Rural
PPDR : Programme de Proximité de Développement Rural
PREA : Politique de Renouveau de l'Economie Agricole
PRR : Politique de Renouveau Rural
RA : Révolution Agraire
SALEM : Société Algérienne de leasing mobilier
SNL :Société National de Leasing
SPA : Société Par Action
STSID : Société Tuniso-Saoudinne d'Investissement et de Développement
TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle
TL : la Tunisie Leasing
TLG :Tunisie Leasing Group
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
USLC : United States Leasing Corporation

Sommaire

Introduction générale.....	P12
Chapitre I : Généralités sur le crédit-bail	
Introduction.....	P15
Section 1 : Historique et définition de crédit-bail(le leasing)	P16
Section 2 : Les caractéristiques fondamentaux d'une opération de crédit-bail	P19
Section 3 : Typologie de crédit-bail.....	P22
Conclusion	P28
Chapitre II : Le crédit-bail en Algérie	
Introduction.....	P29
Section 1 : Les différents aspects du crédit-bail en Algérie	P30
Section 2 : Le marché du crédit-bail en Algérie.....	P40
Section 3 : Les avantages et les inconvénients du crédit-bail	P45
Conclusion.....	P51
Chapitre III : Le secteur agricole en Algérie	
Introduction.....	P52
Section 1 : Le secteur agricole en Algérie.....	P53
Section 2 : La nouvelle politique agricole en Algérie des années 2000	P63
Section 3 : Les différents fonds de soutien.....	P67
Conclusion	P70
Chapitre IV : Etude du cas pratique	
Introduction	P71
Section 1 : Présentation de la banque d'agriculture et du développement rural	P72
Section 2 : Le processus de traitement du dossier de crédit-bail.....	P79
Section 3 : Etude d'un dossier de crédit.....	P81
Conclusion	P86
Conclusion générale.....	P87

A travers notre travail nous avons constaté les limites du secteur bancaire algérien, dans le financement du secteur agricole, des moyens qui demeurent obsolètes malgré les moyens importants mis en place par les pouvoirs publics, afin de booster ce secteur. Après la transition de l'économie algérienne vers l'économie de marché, les entreprises algériennes intervenant dans le secteur agricole se trouvent face à des concurrences farouches qui ont eu des influences sur l'économie d'une manière générale et le secteur agricole en particulier qui nécessite des financements. Afin de faire face, de nouvelles formules de financement ont vu le jour tel que le leasing.

Cependant, ces dernières années les pouvoirs publics ont concentré des efforts importants pour donner un nouveau souffle au secteur agricole demeure un secteur stratégique pour l'indépendance alimentaire d'un pays. L'Algérie dépense des sommes colossales pour l'importation de produit alimentaire (10 milliard de \$ en 2016).

Aussi une panoplie de mesure sont prise pour prendre en charge ce secteur dans le domaine du financement des investissements.

Le retard dans la pratique du crédit-bail en Algérie peut s'expliquer par diverses raisons, principalement par les lacunes en registrées en matière de la législation et comme nous l'avons déjà vu, l'encadrement juridique du crédit- bail en Algérie n'est apparu qu'au 1996. Ainsi, il a fallu des dispositions en terme fiscale et comptable pour encourager à chaque fois son utilisation.

Mais, le manque d'harmonisation entre toutes les dispositions (juridiques, fiscales et comptables) a fait que l'Algérie est autant en avance sur le plan des textes que sur le plan pratique du crédit-bail.

Cette nouvelle forme de financement a connu un grand succès dans les pays développés étant donné que son degré de pénétration dans le financement des investissements a pris une proportion très importante.

Cet essor est dû aussi à sa souplesse et à la flexibilité de ses formules, parfaitement adaptée aux besoins des entreprises. Vu l'intérêt suscité par, ce mode de financement ; il a fait l'objet de sujet de réflexion et d'études concernant ses différents aspects.

En Algérie ce type de financement est pratiqué principalement par la BADR à partir de 2008 qui avait pour vocation d'être une banque spécialisée à l'intention des agriculteurs. D'ailleurs, la banque en question « était sur ce registre et cherchait à l'exploiter » mais le degré de pénétration du leasing reste minime, nous l'avons constaté à travers notre bref passage dans une direction de la BADR de TIZI-OUZOU, néanmoins il reste une formule très efficace pour financer une quelconque activité. Le fait que le crédit-bail n'exige pas beaucoup

de condition, c'est pourquoi le secteur agricole trouve une opportunité de procurer des fonds pour le financement des investissements.

Enfin le leasing comme toutes autres formes de financement présente des avantages et des inconvénients. Vu son degré de pénétration dans le financement de l'investissement, il faut faire son expansion, qui va se traduire dans le système bancaire Algérien.

Bibliographie

✚ Les ouvrages

1. ECREMENT .M « indépendance politique et libération économique » Ed .ENAP .OPU, Alger 1986.
2. GARRIDO-ERIC, « le cadre économique et réglementaire du crédit-bail » tome 1, édition revue banque, paris 2000. BENHOURIA-T « les économies du Maghreb », Edition CNRS
3. GARRIDO-ERIC, « Le crédit-bail, outil de financement structurel et d'ingénierie commerciale », tome 2, édition revue banque, paris 2002.
4. BACIL « Réformes agraires en Algérie ».option méditerranéenne. Vol : 36.1994.
5. BEDRANI-S « l'agriculture Algérienne depuis 1966 », Edition OPU/Economica, Alger 1980.
6. BENHOURIA-T « les économies du Maghreb », Edition CNRS, 1980. - BOUYACOUB -FAROUK, « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBA, Algérie 2003.
7. CHABANE -MOHAMED, « heurs et malheurs du secteur agricole en Algérie 1962-2012 », édition l'Harmattan, décembre 2014.
8. DIMARTINO-MICHEL, « Guide financière de la petite et moyenne entreprise, Ed, d'organisation, 1993, paris.
9. HERZI-A « Les mutations des structures en Algérie depuis 1962 », Ed OPU, Alger .1979
10. KRAENZIN-SEBASTIEN, « leasing, tendances actuelle » édition économique-recherche, suisse, octobre 2006.
11. MOHAMED-KHIAT, « l'agriculture Algérienne, de l'ère précoloniale aux réformes libérales actuelles », Alger, A.N.E.P, 2008.
12. PASCAL-PHILIPPOSIAN, « le crédit-bail et le leasing », Edition SEFI, France, 1998.

Mémoires et thèses

1. AZIB-Salmi, « Gestion des périmètres agricoles au niveau de la zone de mise en valeur de Hassi Ben Abdalah », Université KASDI MERBAH OUARGALA, obtention diplôme de magister, promotion 2009-2010.
2. BAOUCHE-Fatiha, « l'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les réformes », Université de Poitiers, thèse pour l'obtention de docteur de Poitiers, 28/01/2014.
3. BELADEL-Amina, « le crédit-bail une alternative de financement des entreprises en Algérie », UMMTO, obtention diplôme de magister 2012.
4. BOUCHKOUR-Radhia, « l'impact du PNDA sur l'emploi agricole », Ecole nationale supérieure agronomique, thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat.
5. BOURI-Chaouki, « les politiques de développement agricole », Université d'Oran, obtention de doctorat, 2010/2011.
6. DALIYOUCEF-Samia, « le financement par le leasing : un nouveaux moyen d'aide au développement de PME en Algérie » Université d'Oran, obtention de magister, promotion 2010/2011.
7. KAMPIMBAR-Anita, IBRAHIMBOUBE-Ramatoo, « leasing : avantages et inconvénients » UMMTO, obtention de diplôme de licence 2012.
8. SITYEB-Hachemi, « les transformations de l'agriculture Algérienne dans la perspective d'adhésion à l'OMC », UMMTO, obtention de diplôme de doctorat, 2015.
9. SMAILI-Nabila, « pratique du crédit-bail, analyse de la situation Algérienne », UMMTO, obtention du diplôme de magister, promotion 2011/2012.
10. YAHIAOUI-Zendine, « premiers effet de la politique de renouveau agricole et rural sur la filière blés en Algérie », Ecole supérieure agronomique El-Harrach, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister, 12/07/2012.
11. YAZAMI-Jaouad, « crédit-bail et financement des entreprises », FSJES, obtention de diplôme de licence 2010.
12. ZERRAF-Youcef, « caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaire », école supérieure de banque, mars 2012.

Textes réglementaires

Règlements

1. Règlement n°96-07 du 03-07-1996 fixant modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leurs agréments.

Les instructions

2. l'instruction n°07-96 du 22-10-1996 relative aux modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leurs agréments.

Décrets

3. décret exécutif n°06-09 fixant les modalités publicité des opérations de crédit-bail mobilier « journal officiel n°10 du 26-02-2006 »
4. décret exécutif n°06-91 fixant les modalités de publicité des opérations de crédit-bail immobilier « journal officiel n°10 du 26-02-2006 »

Ordonnances

1. L'ordonnance n°96-09 du 10-01-1996, relative au crédit-bail.
2. L'ordonnance n°95-27 du 30-12-1995, « journal officiel 31-12-1995 ».
3. L'ordonnance n°10-01 de la 26-08-2010, portant loi de finances complémentaire pour 2010 « journal officiel n°49 du 29-08-2010 ».

Les lois

1. La loi n°90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et ou crédit « journal officiel n°16 du 18-04-1990 ».
2. La loi n°02-06 du 23-12-2000, portant pour la loi de finance 2001 « journal officiel n°82 du 24-12-2000 ».
3. La loi n°01-12 du 19-07-2001, portant loi de finance complémentaire pour 2001 « journal officiel n°38 du 21-07-2001 ».
4. La loi n°02-11 du 24-12-2002, portant loi de finances pour 2003 « journal officiel n°86 du 25-12-2002 ».
5. La loi n°03-05 du 14-06-2003, portant loi de finances complémentaire pour 2003, « journal officiel n°37 du 15-06-2003 ».
6. La loi n°03-22 du 28-12-2003, portant loi de finances pour 2004 « journal officiel n°83 du 29-12-2003 ».
7. La loi n°05-16 de la 31-12-2005, portant loi de finances pour 2006 « journal officiel n°85 du 31-12-2005 ».

8. La loi n°07-12 du 30-12-2007, portant loi de finances pour 2008 « journal officiel n°82 du 31-12-2007 ».
9. La loi n°09-09 du décembre 2009, portant loi de finances 2010 « journal officiel n°78 du 31-12-2009 ».
10. La loi n°09-01 du 26 juillet 2009, portant loi de finances complémentaire pour 2009 « journal officiel n°44 du 31/12 /2009 ».

Les revues

1. Revue actuel « Association professionnelle des sociétés de financement» n°5 du 24 /02/2006.
2. Revueactuel « Algérie, la création d'Arab Leasing Corporation ALC, Maghreb développement », n°1 du 15/01/2002.
3. Revue « Algérie verte », n°3, 3^{ème} trimestre 1987.

Sites internet

1. www.lafinancepourtous.com
2. www.droit-afrique.com
3. www.mfdgi.gov.dz
4. www.financesmeditenanee.com
5. www.credit-bail.com
6. www.afdb.org/groupedelabanqueafricainededeveloppement.
7. www.dziri.dz.com
8. www.apsf.pro.com
9. www.banque-info.com
10. www.artcif.com
11. www.ifc.org
12. www.nfdgi.gov.dz
13. www.badr-bank.net

« Annexe 1 »

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Demande de financement

1-Identification du client

Nom ou raison sociale :

Forme juridique :

- Personne physique (affaire personnelle)
- EURL
- SARL
- SPA
- SNC
- COOPERATIVE

Client de la BADR :

- OUI
- NON
- Consultation de la centrale des risques « banque d'Algérie »

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Adresse personnelle du client ou du dirigeant téléphone :

Nature de l'activité :

Chiffre d'affaires prévisionnel :DA

Création :

Extension :

Revenus nets ou bénéfice prévisionnel :

2-Objet du crédit :

- Matériel et équipement :

Description	Nombre	Fournisseur	Prix HTDA	Prix TTC DA

Véhicule :

Description	Nombre	Fournisseur	Prix HT DA	Prix TTC DA

Je certifie que les informations fournies ci – dessus et les documents complémentaires remis avec cette demande de crédit, sont sincères et exacts. Je m'engage à tenir la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural –BADR, informée de toute information relative aux informations ci–dessus communiquées.

Fait à :Le :

Signaleur et cachet

« Annexe 2 »

BANQUE DU DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« ACCUSE DU RECEPTION D'UN DOSSIER DE CREDIT »

.....le.....

Groupe régional d'exploitation de

.....Indice :.....

Agence locale d'exploitation de

.....Indice :.....

- **Reçu de**(1)
- **Pour le compte de**

..... (2)

Montant du crédit sollicité :DA.

Délai de réponse fixé pour le dossier :

30 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoir agences

35 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs régionaux

45 jours calendaires : dossier relevant des pouvoirs centraux

Chez le client

Le présent document vous permet de protester auprès de la direction du réseau d'exploitation(DRE) en cas de non réception de la banque dans le délai fixé.

Coordonnées de la direction :

Téléphone / Fax : 021 /69-85-05

Il est précis que les délais de réponse ne commencent à courir qu'a partir de la réception de l'intégralité des documents et information réclamés (y compris les compléments).

L'accusé de réception ne vaut pas engagement de quelque nature que ce soit en matière d'octroi de crédit.

« Annexe 3 »

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE D'ACCEPTATION »

- Agence domiciliataire :
- Numéro du compte client :
- Numéro de dossier :
- Nom ou raison sociale de l'emprunteur :
- Adresse du social de l'emprunteur :
- Activité :

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre établissement est disposé à vous octroyer le crédit suivant :

- Type de prêt :
- Montant :
- Taux :
- Date limite d'utilisation :
- Durée d'amortissement :
- Période de différé (éventuel) :

Cependant, nous attirons votre aimable attention, sur le fait que ce crédit ne pourra connaître un début d'utilisation, que lorsque les réserves bloquantes, citées ci – dessous, auront été levées :

-
-

Dans l'attente, de vous lire, veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'Agence

Le directeur de l'agence

« Annexe N°4 »

BANQUE DU L'AGRICULTURE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

« TETTRE DU REFFUS »

-Agence :
-Domiciliataire :
-Numéro du compte client :
-Nom et raison social de l'emprunteur :
Adresse du siège de l'emprunteur :
-Activité :

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le regret de vous informer que notre établissement n'a pas convenance à vous octroyer le crédit demandé pour motif ci-après :

-
-
-
-

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de nos services.

Veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

CONTRAT DU CREDIT BAIL MATERIEL(S) N°

LA BANQUE DU L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

Société par actions au capital deDA, ayant son siège social à ALGER, 17 bd

Colonel AMIROUCHE,

R.C.N° :Délivré le :

Représentée par MR.....Président Directeur et / ou son représentant.

Ci - après dénommée le « CREDIT –BAILLEUR », passe commande au VENDEUR :

Non ou raison sociale

Adresse

De matériel(s) ou véhicule (s) ci –dessous décrit(s) pour être cédé (s) en crédit- bail au PRENEUR :

Non ou raison sociale

Adresse.....

Ci-après dénommer « CREDIT-PRENEUR »

Le directeur de l'agence